

née 1695, par le retrait de l'interdit, après quelques concessions faites par les Récollets pour couvrir l'autorité et l'honneur de l'évêque.

Cette affaire de l'interdit n'a pas encore été traitée sérieusement par nos historiens. Quelques-uns parmi ceux qui en ont écrit, l'ont fait sans documentation suffisante, et avec une injuste sévérité à l'égard des Récollets, qu'on a accusés de s'être rangés contre l'évêque du côté du gouverneur. Cette assertion est absolument fausse ; la vérité est que les Récollets subirent les volontés de M. de Callières. Ils se trouvèrent placés, bien malgré eux, entre l'arbre et l'écorce, et les coups échangés entre les deux antagonistes, l'évêque et le gouverneur, retombèrent sur eux, qui n'y étaient pour rien. La lecture attentive du volumineux dossier de l'interdit met en lumière l'esprit d'humilité et de conciliation de ces pauvres Récollets, et du Père Joseph en particulier, qui, en sa qualité de supérieur, portait le poids et subissait plus que tout autre les ennuis de cette situation fausse, créée sans qu'il y eût eu la moindre faute de sa part. Hâtons-nous d'ajouter que, une fois l'affaire terminée, l'évêque rendit aux Récollets son affection, dont il leur donna encore bien des marques dans la suite.

Notre tâche est finie. Nous avons essayé de dire comment s'est effectué l'établissement des Récollets à Montréal, de raconter les faits groupés autour de cette fondation. Cette histoire n'avait jamais été faite, même sommairement, nous avons